



ASIGOS

PREAVIS N° 1 – 2023

Rapport de gestion du Comité de direction (Codir) pour l'année 2022

Au Conseil intercommunal
de l'ASIGOS

Romanel le 2 mars 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si les deux derniers rapports de gestion ont été largement influencés par la situation sanitaire des années 2020 et 2021, celui-ci peut s'ouvrir sur des notes plus positives, même si la situation générale n'est pas exempte de points d'inquiétude.

A la pandémie de Covid-19 a succédé une détérioration de la situation géopolitique. La guerre en Ukraine a d'ailleurs eu des conséquences directes pour l'école qui a dû accueillir des enfants fuyant la guerre avec leur famille et ne parlant évidemment pas le français. L'intégration s'est néanmoins déroulée du mieux possible.

De plus, la crainte d'une pénurie énergétique a impliqué des ressources importantes et des frais imprévus, notamment pour anticiper les effets de potentiels délestages sur les infrastructures scolaires.

L'année 2022 a été une année d'intégration pour le Codir. En effet, la majeure partie de l'année a été consacrée à établir le budget 2023 de l'Asigos intégrant les bâtiments primaires, conformément aux nouveaux statuts de l'association. Ce travail a été conséquent et a nécessité d'importantes ressources, notamment à la Bourse de Prilly. Nous remercions ici encore une fois M. Etter, chef du service des finances de la Ville de Prilly pour son travail de qualité. Les membres du Codir ont également intensément travaillé sur ce projet de budget afin de le rendre le plus plausible possible et de le faire accepter par leurs Municipalités respectives.

C'est au final une équipe renouvelée qui a appris à travailler ensemble et à poser les bases pour résoudre les actuels et prochains défis qui nous incomberont. Le Codir a en effet lancé plusieurs chantiers lors de l'année 2022 qui aboutiront en principe en 2023.

Au mois de juin 2022, le Codir a appris la démission pour la fin de l'année civile de M. Mancini de sa fonction de municipal à Romanel-sur-Lausanne. Qu'il soit également ici remercié pour son important travail pour l'Asigos et le dicastère scolaire en général.

Mme Joly a été absente depuis mi-octobre 2022 en raison de son congé maternité.

Les directeurs des écoles primaires et secondaires sont systématiquement invités aux séances du Codir et y sont régulièrement présents ce qui assure une bonne coordination directe avec les écoles.

Des ajustements quant à la manière de travailler et sur les outils à disposition à la suite du changement d'échelle de l'Asigos avec l'intégration des bâtiments primaires doivent encore être effectués, mais nous sentons une réelle volonté de toutes et tous de collaborer en bonne intelligence et d'aller de l'avant. Cette volonté est saluée également par les directeurs d'école.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par la demande de notre secrétaire du Codir, Mme Carnevale, de prendre une retraite bien méritée. Elle a donc réduit ses activités pour le Codir dès l'été 2022. Au vu de l'augmentation des tâches du Codir, mais aussi du besoin de reprendre les tâches scolaires communales encore gérées par l'établissement primaire et secondaire, le Codir a décidé de proposer d'engager quelqu'un à 60%, ce que le Conseil intercommunal a accepté avec le budget 2023. Après une procédure habituelle de mise au concours publique du poste et plusieurs entretiens de candidats, cette personne a été engagée en décembre 2022 et débutera son activité le 1^{er} avril 2023.

Le Codir tient à remercier très chaleureusement Mme Carnevale pour ses nombreuses années au service de l'Asigos et pour son travail impeccable. Sa bonne humeur et sa connaissance de l'association sera regrettée. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite.

Comme décidé en 2021 avec l'adoption du budget 2022, le périmètre comptable de l'association n'a pas changé pour 2022, ainsi ce rapport de gestion sera encore semblable aux précédents.

Suivi des préavis en cours

Au printemps 2022, le Codir a présenté un préavis demandant un crédit pour assainir les canalisations du Grand Pré. En effet, après des analyses d'eau, il s'est avéré que l'eau potable n'était plus propre à la consommation. Le Codir avait d'abord pris des mesures urgentes de communication et d'approvisionnement en eau potable, puis, grâce au crédit octroyé par le Conseil intercommunal, des vidanges ont pu avoir lieu et les normes en termes de bactéries sont à nouveau respectées. La situation est contrôlée périodiquement et une étude pour une solution à long terme est en cours. Les travaux devraient être concomitants avec le reste de la réfection du collège.

Parallèlement à ces travaux urgents, le Codir a enfin pu avancer sur la réfection générale du Grand Pré. Des mandats d'architectes et d'ingénieurs (civil, CVSE, sécurité) ont pu être octroyés conformément au préavis sur les études et travaux urgents au Grand Pré octroyé au printemps 2021. Un second préavis pour continuer le projet sera vraisemblablement demandé au Conseil intercommunal en 2023.

En 2022, le Conseil intercommunal a également accepté un préavis pour la réfection des façades du collège de Sous-Mont qui souffraient d'un défaut de construction. Les études ont pu débuter et un architecte a été mandaté. Les travaux devraient avoir lieu en principe en 2023.

En 2022, le Conseil intercommunal a également accepté le règlement pour le Conseil d'établissements. Ainsi, un seul conseil d'établissements est à présent constitué. Cette volonté de fusionner les Conseils d'établissements primaire et secondaire avait été exprimée par le Conseil intercommunal en avril 2022, ce qui avait poussé le Codir à retirer cet objet pour revenir avec un nouveau projet, adopté celui-ci, en novembre 2022. De plus amples informations sur les travaux du CEE sont présentées ci-dessous.

Elaboration du budget 2023

Comme expliqué ci-dessus, l'élaboration du budget 2023 a été le principal travail du Codir pour l'année 2022. En effet, les travaux pour fixer les bases de l'élargissement de l'Asigos aux bâtiments primaires ont été longs et fastidieux.

Le boursier de la Ville de Prilly a pris la direction de ces travaux avec ses homologues de Jouxten-Mézery et de Romanel-sur-Lausanne. Afin d'obtenir le plus tôt possible l'assentiment du plus grand nombre, les principes d'intégration des bâtiments primaires dans un budget commun Asigos ont été d'abord discutés au Codir, présentés et discutés devant des délégations des trois municipalités puis devant la Cogef de l'Asigos. Ces principes prévoient surtout un modèle dit « propriétaire décentralisé » qui est celui qui était déjà en vigueur pour les bâtiments de l'Union et du Grand Pré.

En effet, depuis la création de l'Asigos il y a près de 20 ans, les bâtiments avaient été comptablement transférés à l'Asigos et la Ville de Prilly avait été indemnisée sur la base de la valeur comptable des bâtiments au moment du transfert. Toutefois, ce transfert comptable n'avait pas été suivi d'un transfert juridique de propriété, ce qui

rendait la situation très délicate. Les nouveaux statuts de l'Asigos n'entendaient pas changer cette situation et voulaient maintenir une solution hybride entre la réalité juridique et comptable.

Le modèle décentralisé implique par ailleurs que les employés travaillant au sein des bâtiments scolaires restent des employés communaux dont le salaire et les charges sont refacturés à l'Asigos. La même chose s'applique pour les employés des services techniques qui planifient et gèrent les travaux sur les bâtiments scolaires. Leur situation est toutefois un peu différente puisqu'ils ne travaillent pas uniquement pour des bâtiments scolaires au sein de leur commune. Une solution devra être trouvée au fur et à mesure des exercices comptables.

Cette solution du modèle « propriétaire décentralisé » a convaincu tant les municipalités que les membres de la Cogef au moment de la présentation des principes. La question de la valeur de reprise des bâtiments a impliqué plusieurs discussions mais la valeur comptable réelle (donc en intégrant les éventuels suramortissements) semble aujourd'hui convaincre la majorité.

Ce budget a été beaucoup discuté au sein du Conseil intercommunal, notamment sur sa conformité aux statuts. Dans l'absolu, les statuts sont peu clairs et prévoyaient apparemment une solution semblable à celle utilisée par le passé pour les collèges du Grand Pré et de l'Union. Ainsi, le Codir ayant voulu être transparent avec le Conseil intercommunal et ayant annoncé sa volonté de rendre la situation juridiquement plus propre et légale, des tensions sont apparues. Au final, le budget a été accepté. La révision des statuts, de toute façon nécessaire sur plusieurs points, ainsi que le transfert juridique par le biais d'octroi de droit de superficie devrait avoir lieu dans le premier semestre 2023.

Médecins scolaires et santé dentaire

Les Dr Vienny et Giorgis ayant pris leur retraite à l'été 2022, deux nouveaux candidats potentiels à la médecine scolaire ont été approchés, puis rencontrés avec le soutien et la présence de la répondante cantonale des médecins scolaires, Mme Marie-Odile Gubler (unité PSPS). Il s'agit de la Doctoresse Chloé Miauton, dont le cabinet est à Lausanne, et le Docteur Tarik Azzi, dont le cabinet est à Prilly. Tous deux pédiatres, avec un temps disponible restreint, il a été décidé que la première prenne à sa charge la médecine scolaire des élèves de niveau primaire, et le deuxième celle du niveau secondaire. Ils ont été engagés à la rentrée scolaire 2022.

Suite à la désignation du cabinet dentaire Sourions pour effectuer les visites de bouches des élèves des trois communes, le matériel nécessaire pour les visites ambulatoires à Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne a été fourni par la fondation Primeroche. La logistique et l'organisation liées à ce prêt n'étant pas optimales, il a été décidé que l'Asigos acquerrait une lampe et un compresseur en 2023.

Conseil intercommunal

Deux motions ont été renvoyées au Codir lors de la séance du Conseil intercommunal du 15 novembre 2022. Il s'agit des textes suivants :

Motion pour la liste des bâtiments ASIGOS+

Durant la période d'élaboration des nouveaux statuts de l'ASIGOS, la transformation d'ASIGOS en ASIGOS+, et après aussi, les membres du CODIR informaient les conseillers dans diverses séances qu'une liste complète des bâtiments venant s'ajouter au périmètre de l'ASIGOS, décrivant leur état d'entretien et besoins d'investissement, allait être élaborée et présentée.

Une telle liste n'a toujours pas été présentée.

Le Conseil intercommunal demande que le CODIR élabore une liste complète des bâtiments venant s'ajouter au périmètre de l'ASIGOS, décrivant leur état d'entretien et besoins d'investissement, et la présente au Conseil intercommunal au plus vite, idéalement pour la prochaine séance du Conseil.

Motion pour un règlement d'application pour la gestion des bâtiments ASIGOS+

Durant la période d'élaboration des nouveaux statuts de l'ASIGOS, la transformation d'ASIGOS en ASIGOS+, et après aussi, les membres du CODIR informaient les conseillers dans diverses séances qu'un règlement d'application concernant la gestion des bâtiments sera élaboré, car les bâtiments seront dorénavant répartis sur plusieurs communes, contrairement à la situation précédente où les bâtiments gérés par l'ASIGOS étaient uniquement sur la commune de Prilly.

Un tel règlement n'a jamais été présenté.

Le Conseil intercommunal demande que le CODIR élabore un règlement d'application concernant la gestion des bâtiments d'ASIGOS+ et le soumette au Conseil intercommunal pour acceptation au plus vite, idéalement pour la prochaine séance du Conseil.

Conformément au règlement du Conseil intercommunal, le CODIR a un an pour présenter une réponse à ces motions.

Travaux

En sus des travaux sur le Grand Pré expliqué plus haut, le collège de l'Union a dû faire face à plusieurs travaux urgents.

D'abord une faiblesse de structure sur une poutre a été détectée fin 2021. Un mandat a immédiatement été lancé par le service technique prillérain afin d'évaluer l'étendue des dégâts et de prendre des mesures adéquates. Le rapport de l'ingénieur en génie civil a été rendu et les mesures préconisées ont été prises. La situation est aujourd'hui sous contrôle.

Enfin, en fin d'année 2022, le directeur de l'établissement primaire et secondaire, M. Corday a signalé au service de la Ville de Prilly que les écrans dans les salles de sciences étaient hors d'usage. Ainsi, le Codir a décidé de remplacer ces écrans par des ANF. Une solution autre et provisoire ne semblait en effet pas adéquate. De plus, cette pose de six ANF a permis d'être une « expérience pilote » pour le service qui a ainsi pu évaluer les difficultés techniques à prendre en compte lors de l'installation de ces appareils. Ceci facilitera le travail lors du déploiement des ANF pour les 3-4P tels que prévu par le budget 2023. Cette pose a impliqué un léger dépassement budgétaire qui se trouve dans les comptes 5200.3116.000.

Vie scolaire

Rentrée scolaire

49 classes ouvertes en août, dont 17 au collège du Grand-Pré, ont permis d'accueillir les 860 élèves de l'établissement primaire et secondaire (851 en 2021).

En 7P - 8P : 294 élèves (328 en 2021 ; 339 en 2020). En 9e - 11e : 523 élèves (485 en 2021 ; 476 en 2020). 12e année (RAC1) : 43 élèves.

Corps enseignant et secrétariat

Une enseignante a fait valoir son droit à la retraite : Mme Fabienne Delacoste. Mme Isabelle Gesnot a rejoint la T1, quitte également l'EPS Prilly. Les autres départs (4 au total) concernent des enseignant-e-s sans contrat fixe ou dont le stage pour un an se termine.

Le secrétariat est toujours composé de quatre collaboratrices pour un total de 2,3 ETP jusqu'au départ à la retraite de la responsable Marianne Lavanchy le 31 octobre 2022, dont 0,3 ETP sous convention entre le canton et l'ASIGOS. Cette convention a été dénoncée au 31 décembre 2022. Pour remplacer Mme Lavanchy, nous avons engagé une nouvelle secrétaire qui prendra ses fonctions le 1er janvier 2023. Les autres secrétaires ont augmenté provisoirement leur taux pour compenser l'absence de la titulaire en novembre et décembre. Dès 2023, il restera 2 ETP pour le secrétariat de l'école augmenté de 0.2 ETP par du personnel de l'ASIGOS pour les tâches reprises suite à la fin de la convention.

Conseil de direction

Le conseil siège une fois par semaine sous la présidence du directeur et traite de tous les dossiers administratifs ou pédagogiques en cours. Suite au départ du conseil de direction de Olivier Eugster le 31 juillet 2022 et à la diminution du taux de travail d'Amel Giglio, nous avons accueilli deux nouvelles doyennes : Maria Preitner et Liliana Dos Santos. Mmes Laure Neuenschwander et Lidia Amorim, MM. Luc Matthey-Doret, et Grégoire Mancuso, doyennes et doyens, se partagent toujours les responsabilités de direction tout en poursuivant leurs activités d'enseignement à temps partiel.

Pédagogie

L'établissement accueille toujours deux classes régionales « RAC1 ». Elles permettent à 40 élèves (en provenance principalement de Prilly, Crissier et Ecublens et Lausanne) de poursuivre leur parcours dans une 12e année et d'obtenir un certificat VG, niveaux FRA2-MAT2-ALL2. La présence de deux classes d'accueil permet l'intégration scolaire d'élèves allophones. La classe régionale OES 9-11 pour les élèves en grande difficulté reste à Prilly et fonctionne toujours bien. Les projets cantonaux sont toujours en cours d'élaboration : le concept

cantonal de prise en charge des besoins des élèves dans une école à visée inclusive, appelé « Concept 360° » et l'éducation numérique. Le changement de législature n'a pas modifié les intentions politiques. Toutefois, les délais de mise en œuvre ont été repoussés et permettent d'améliorer leur élaboration. Le concept 360° sera finalement présenté en automne 2023. D'ici-là, les pratiques pédagogiques, habitudes et méthodes sont encouragées pour respecter les valeurs d'inclusion.

Les autorités cantonales ont défini les standards d'équipement pour l'affichage frontal numérique (ANF) et le calendrier de déploiement de l'enseignement des sciences numériques. Le Codir de l'Asigos a dû réaliser un plan de déploiement dans les bâtiments scolaires pour remplacer la solution intermédiaire (chariot + beamer) en place actuellement : le bâtiment du Grand-Pré (7-8P) sera équipé en 2025 et ceux de l'Union (9-129 dès 2026. Les six salles de sciences du bâtiment C du collège de l'Union seront toutefois équipées début 2023 pour remplacer des ANF déjà existants, mais devenus obsolètes. Cela permettra d'avoir un exemple pilote avant sa généralisation. Sur rendez-vous, nos différents partenaires pourront venir visiter et tester le dispositif. Les enseignantes et les enseignants seront formés avec la nouvelle technologie pour l'utiliser au quotidien. Les tableaux noirs devraient donc disparaître au profit d'écrans numériques complétés par des tableaux blancs.

Un climat d'établissement serein reste une des priorités du conseil de direction. Parmi d'autres, la lutte contre l'homophobie fait partie des éléments permettant l'épanouissement de chaque personne et améliore le bien-vivre ensemble. Les enseignantes et les enseignants ont suivi une conférence sur le sujet afin de promouvoir les bonnes attitudes. Une formation à une méthode de lutte contre le harcèlement a également été suivie par l'ensemble des enseignantes et des enseignants du collège du Grand-Pré. Le retour à une vie normale après la pandémie s'accompagne souvent d'un rappel du cadre et des règles de vie parfois oubliées.

Appui en 7P et 8P

Le groupe de soutien est formé de quatre enseignantes spécialisées. Ce dispositif permet toujours d'aider les élèves par petits groupes en fonction de leurs difficultés par des appuis individuels ciblés. Ce dispositif donne satisfaction et offre un soutien de qualité durant les deux dernières années du cycle 2 avant de passer en classe secondaire selon leur orientation.

Socio-éducatif

Les professionnels de l'école signalent les situations inquiétantes au Conseil de direction, aux médiateurs ou à l'infirmière scolaire. Selon les éléments fournis, les situations sont transmises à l'éducatrice ou à la conseillère école-famille.

A l'école, les maîtres utilisent toujours la structure d'accueil temporaire (SAT). Elle permet de réduire les problèmes de comportement. Direction et enseignant-e-s travaillent les aspects du comportement avec les parents, suite à l'analyse des envois. Les structures MATAS (Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité) Trajectoire et Dynamo, ouvertes à Renens et à Montheron pour les établissements de la couronne ouest-lausannoise (CRENOL), ont accueilli plusieurs élèves de Prilly, pour une période de trois à six mois, deux à quatre demi-journées par semaine. Encadré-e-s par un éducateur et un enseignant, ces jeunes trouvent une aide pour reprendre confiance en leurs possibilités, retrouver une motivation personnelle, mieux respecter les règles de la vie scolaire et, dans certaines situations, pour définir un projet pour leur futur professionnel.

Formation continue

Les enseignant-e-s ont suivi deux journées pédagogiques. Des formations continues personnelles ou par groupes, encouragées par la direction générale, sont toujours possibles.

Camp, courses, sorties

Ces éléments ont une place importante dans le parcours scolaire pour permettre aux élèves de découvrir et pratiquer des activités sportives ou culturelles. Un programme de base de camps, de sorties et d'animation pour chaque volée est mis en place par la direction et la responsable. Il est ensuite enrichi par des sorties organisées directement par les enseignantes et les enseignants de la classe. Ces activités sont gratuites pour les parents, à part une participation maximum de fr.16.- par jour de camp.

L'école, lieu de vie, de rencontre et de partage

La journée de l'écolier ne se limite pas aux horaires scolaires. La collaboration avec les services de la Ville de Prilly permet de fournir aux élèves des solutions multiples pour les accueillir à midi et dès 15h30 dans de bonnes conditions.

Pause de midi

A midi, les élèves qui ne rentrent pas chez eux ont la possibilité d'aller au réfectoire de St-Etienne ou de rester à l'école pour pique-niquer. Des fours à micro-ondes sont à la disposition des élèves au collège de l'Union et à l'Afterschool. Les élèves de 7P-8P (Grand-Pré) peuvent participer à un atelier bricolage ou aux « midis-qui-bougent » dans une salle de gymnastique. Ces activités sont surveillées.

La bibliothèque de l'Union est ouverte pendant la pause de midi et reste à disposition des élèves.

Dès 15 h 45

Au Grand-Pré, les devoirs surveillés permettent de rester à l'école jusqu'à 16 h 50 pour travailler.

A l'Union, les études surveillées sont assurées par des enseignants et ressemblent souvent à des appuis. Les élèves y viennent sur une base de volontariat ou sur conseil de leur enseignant-e.

Afterschool et Carrefour-Sud

L'Afterschool est un lieu d'accueil, ouvert pendant la pause de midi et après l'école, tous les jours sauf le mercredi. Il permet aux jeunes de se retrouver et de pratiquer le ping-pong, le baby-foot ou d'autres jeux. Les élèves peuvent y pique-niquer à midi et utiliser des micro-ondes. Le centre de loisirs Carrefour-Sud est ouvert aux élèves dès 15 h 30 du mercredi au vendredi. Les travailleurs sociaux du Service jeunesse de la Ville de Prilly sont présents et en assurent le bon fonctionnement.

Les défis concernant l'inclusion des élèves à besoins particuliers, les enjeux de la préparation à la vie professionnelle et l'éducation aux technologies numériques complètent ceux, toujours permanents, de la conduite des volées d'élèves et de leurs classes, de la prévention et de la collaboration avec les différents partenaires. Ils renforcent la volonté de travailler en équipe unie au service des élèves et de leurs familles. Cette excellente collaboration entre les enseignant-e-s, le secrétariat, la conciergerie, le service de santé et celui du parascolaire a permis de maintenir la qualité de l'offre aux élèves. Les liens entre les familles, les enseignant-e-s et le groupe santé sont essentiels. Les différents cadres doivent être clairement définis et sécurisants pour développer des connaissances et des compétences.

Les divers services de la Ville de Prilly et la direction de l'établissement primaire conduit par Jean François Armand nous ont apporté leur précieux soutien.

Les infrastructures, l'engagement financier et les relations avec les communes de l'ASIGOS nous permettent toujours de travailler dans d'excellentes conditions et je profite de cet espace pour remercier chaleureusement nos autorités politiques locales.

Conseil d'établissements

Les Conseils d'établissements Se sont réunis le 10 mars 2022 une dernière fois sous leur dernière mouture, à savoir de manière séparée pour les membres primaires et les membres secondaires. Cette date fut l'occasion de rencontrer quatre délégués de classe de 7P, 9S et 11S, dont les réclamations étaient empreintes des conséquences de la crise sanitaire. Les membres parents ont mis en place une adresse email pour être contactés directement par les parents de l'établissement : cet.parents.prj@gmail.com.

Le 1^{er} juin 2022 fut l'occasion de mettre en commun les attentes de tous dans la nouvelle organisation en un seul Conseil d'établissements voulue par le Conseil intercommunal. Les membres ont également visité les pavillons temporaires de Jouxten-Mézery.

Selon le nouveau règlement, le Conseil d'établissements comprend 24 membres. Une place est vacante dans le quart autorités, dû à la nouvelle organisation. Une autre place est vacante dans le quart professionnels de l'établissement, en raison de la démission d'une enseignante pour des raisons de santé.

Les commissions secondaire et primaire se sont réunies respectivement les 24 et 25 août 2022 à Prilly et Jouxten-Mézery, et tous les membres en plénière le 15 septembre 2022 à Romanel-sur-Lausanne. A l'issue de cette séance, un courrier a été adressé à l'ASIGOS pour faire remonter le souci du manque de place d'accueil sur le temps de midi pour les enfants enclassés hors de leur commune.

La quasi-totalité des membres parents ont eu l'occasion de suivre un atelier spécifique organisé par l'APE-Vaud et le DEF, afin d'être soutenus dans leur fonction et pour l'organisation de l'assemblée de parents, qui selon le règlement doit être menée annuellement. Celle-ci s'est tenue à Prilly le 2 novembre 2022 avec une participation d'une trentaine de parents, dont 2 de Romanel-sur-Lausanne et aucun de Jouxten-Mézery. Les retours de cette soirée ont été très positifs.

Tous les procès-verbaux, le nom des membres, les adresses de contact et prochainement le rapport de travail issu de l'assemblée des parents sont disponibles sur une page dédiée sur le site de la commune de Jouxten-Mézery en attendant que l'ASIGOS aie sa propre page Internet.

Audit de la Cour des comptes

Suite à la réponse du Codir du 31 janvier 2022, la Cours des comptes a officiellement clos le suivi de son rapport. La réponse avait déjà été transmise à la Cogef en 2022, elle est reproduite en annexe.

Modifications des statuts de l'ASIGOS et projets futurs

Malgré la très récente modification des statuts, le Codir doit remettre l'ouvrage sur le métier mais dans une moindre mesure, évidemment. Tout d'abord, l'art. 18 des statuts n'a pas été approuvé par le Conseil d'Etat et doit donc être modifié. Ensuite, il est apparu que pour les associations intercommunales, le plafond d'endettement est inscrit dans les statuts. Or, celui-ci n'avait pas été changé avec les nouveaux statuts. Or, l'intégration des écoles primaires et notamment le besoin de construire un nouveau collège à Romanel-sur-Lausanne et à Prilly, va impliquer une augmentation sensible du plafond d'endettement, nécessitant une révision des statuts. Enfin, le Codir veut profiter de cette occasion pour clarifier et régulariser la situation des bâtiments scolaires en ancrant clairement dans les statuts que la propriété des bâtiments scolaires est transférée à l'Asigos, comme l'est la valeur comptable. Les terrains resteront évidemment propriété des communes.

L'envergure de l'association ayant pas mal évolué, des questions de gouvernance se posent naturellement. De plus, cela rejoint la motion Manthey pour introduire un règlement de l'Asigos. Ces questions étaient déjà sur la table du Codir. Mais l'élaboration du budget 2023, qui a impliqué toute l'énergie et le temps du Codir pour les deux-tiers de l'année 2022, d'une part, et le sentiment que le Codir devait attendre d'être au complet, d'autre part, a reporté ces réflexions au début de l'année 2023. En effet, ces réflexions stratégiques nous semblaient devoir attendre l'arrivée de notre nouvelle collègue de Romanel-sur-Lausanne, Mme Dagon qui a débuté officiellement au 1^{er} janvier 2023, ainsi que le retour de congé maternité de Mme Joly, au début février 2023.

En plus de la révision des statuts et des réflexions sur la gouvernance, le Codir veut clarifier et prioriser les besoins en investissements dans les 5 prochaines années, notamment au vu de la croissance démographique. Les chiffres quant aux besoins en classes nous ont été transmis par le canton et sur cette base, le Codir va élaborer une stratégie scolaire pour le reste de la législature. Pour se faire, le Codir sera appuyé par des consultants externes désignés en novembre 2022 (journée au vert prévue en février 2023).

Conclusions

L'année 2022 a été charnière pour l'Asigos dans cette législature. Elle a signifié notamment les travaux en vue de l'intégration véritable de tous les bâtiments scolaires dans l'association ainsi que la prise en main de tous les enjeux sur lesdits bâtiments par le nouveau Codir, qui a débuté en juillet 2021.

Le Codir est conscient des enjeux de taille auxquels est confrontés l'association mais est convaincu que cette forme est la bonne. En effet, les établissements scolaires étant déjà regroupés sur les trois communes, un travail commun fait tout son sens. L'association ayant grandi, l'importance de ses organes également. Ainsi, à l'avenir, une réunion plus fréquente du Conseil intercommunal ainsi que du Codir sera inévitable. La liaison entre l'Asigos et les communes qui le composent devront également s'améliorer. Le Codir y mettra le plus d'énergie possible.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

- vu le préavis No 1 - 2023 adopté par le Comité de direction le 2 mars 2023 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- **d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2022.**

Au nom du Comité de direction

La présidente

Rebecca Joly

La secrétaire

Eliane Carnevale



ASIGOS

Annexe mentionnée